

2020  
BUDGET  
SUPPLÉMENTAIRE

METZ  
MÉTROPOLE



**RAPPORT BUDGÉTAIRE**  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 28 SEPTEMBRE 2020



Le budget supplémentaire (BS) est une décision modificative du budget primitif, qui a pour objet premier la reprise du résultat de l'année antérieure, constaté lors du compte administratif, ainsi que l'intégration des restes à réaliser. Comme toute décision modificative, il permet également d'ajuster les prévisions faites lors du budget primitif.

Le BS 2020 s'inscrit dans un contexte singulier, marqué par les conséquences de la crise sanitaire de la Covid-19 et le renouvellement du Conseil Métropolitain selon un calendrier inhabituel.

Au-delà des ajustements traditionnels de mi-exercice, il permet de financer les conséquences de la crise sanitaire sur les recettes de la collectivité (- 6,3 M€ dont sur – 6,2 M€ le Budget Annexe Transports (BAT)), en mobilisant le résultat de l'exercice 2019 (7,4 M€ sur le Budget Principal et 4,7 M€ sur le BAT). Le BS 2020 retranscrit également budgétairement les premières mesures prises dans l'urgence au printemps dernier (967 k€), notamment la contribution de la métropole au Fonds Résistance (452 K€) et les dépenses liées aux mesures de protection sanitaires (1,2 M€ en charge nette). Sont également révisées les enveloppes de crédits des projets de la collectivité (- 764 k€) en fonction de l'avancement opérationnel de ces derniers.

Enfin, ce projet de Budget Supplémentaire prévoit le financement, tous budgets confondus, d'un ambitieux plan de redémarrage de l'économie locale de plus de 8,5 M€ permettant d'exercer un effet levier significatif sur le territoire. Le plan de redémarrage qui est proposé est principalement axé sur le développement durable, la mobilité et la cohésion sociale, en cohérence avec les orientations du nouveau mandat et les mesures annoncées par le gouvernement permettant ainsi de bénéficier de leurs impacts.

### Equilibre du BS 2020 – Budget Principal :

| DEPENSES  | RECETTES  |
|---|---|
| Reports de 2019 sur 2020 (RAR et résultats)               | Reports de 2019 sur 2020 (RAR et résultats)                       |
| + 28 183 530  | + 28 183 530  |
| Ajustements de mi-exercice                                | Résultat reporté  |
| + 4 142 373   | + 7 369 008   |
| <i>remboursement anticipé emprunt CdC</i>                 | Ajustements de mi-exercice  |
| + 1 552 500   | + 3 946 402   |
| <i>régularisations et ajustements techniques</i>          | <i>remboursement anticipé emprunt CdC</i>                         |
| + 2 589 873   | + 1 552 500   |
| Adaptation à la crise                                     | <i>fiscalité &amp; dotations</i>                                  |
| + 1 999 594   | + 323 600   |
| <i>dépenses contraintes Covid hors mesures de soutien</i> | <i>régularisations et ajustements techniques</i>                  |
| + 1 704 556   | + 2 070 302   |
| <i>mesures soutien</i>                                    | Adaptation à la crise   |
| + 1 026 600   | - 83 443  |
| <i>annulations et glissements de dépenses</i>             | <i>dotation Etat compensation Covid (perte recettes fiscales)</i> |
| - 731 562   | + 759 444   |
| Plan de redémarrage                                       | <i>refacturations et subventions achats Covid</i>                 |
| + 7 090 000   | + 450 000   |
| total   | <i>pertes et glissements de recettes</i>                          |
| + 41 415 497  | - 1 292 887   |
|   | Emprunt   |
|   | + 2 000 000   |
|   | total   |
|   | + 41 415 497  |

Le BS 2020 porte sur le budget principal, et les cinq budgets annexes de la collectivité.

## Le budget principal

### A. Les restes à réaliser et l'intégration du résultat 2019

En 2020, le Budget Primitif a été voté dès janvier sans reprise anticipée des résultats 2019. Le BS 2020 permet donc d'intégrer les restes à réaliser (RAR) et les résultats de l'exercice 2019 tels qu'arrêtés lors du vote du Compte Administratif 2019 le 22 juin dernier.

Les restes à réaliser correspondent aux reports de dépenses et recettes d'investissement prévues et engagées sur l'exercice 2019 mais non réalisées. A ce titre, le BS 2020 intègre 6,42 M€ en dépenses et 5 M€ en recettes. Concernant les dépenses, il s'agit principalement de travaux de voirie (1,5 M€) et des maîtrises d'ouvrage déléguées avec les communes (438 k€), de travaux sur les divers bâtiments métropolitains (1 M€) ainsi que de la régularisation du versement à la SAREMM d'une participation au titre de l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare de Metz (1 M€). Les RAR en recettes comprennent principalement le FCTVA (4,1 M€) et les versements des communes pour la réalisation en Maîtrise d'Ouvrage Déléguée d'opérations de voirie sur leur territoire (577 k€).

Conformément à la délibération d'affectation du 12 juin 2020, le BS intègre un excédent de fonctionnement de 7 369 008,41 €, disponible pour financer de nouvelles dépenses.

### B. Les ajustements de mi-exercice indépendants du contexte de crise sanitaire

Parallèlement au contexte de crise sanitaire, le BS intègre les évolutions habituelles de milieu d'année, en dépenses et en recettes.

Tout d'abord, des dépenses nouvelles sont ajoutées en matière de voirie et d'espaces publics. 87 k€ sont inscrits suite à la prolongation d'un an des DSP relatives aux parkings métropolitains (Coislin, Maud'huy à Metz et Saint Joseph à Montigny lès-Metz), qui auraient dû prendre fin en juillet 2020. En parallèle, les recettes supplémentaires afférentes sont inscrites à hauteur de 346 k€.

Par ailleurs, suite à la hausse des dommages causés au domaine public, 140 k€ sont inscrits pour procéder aux réparations, financés par l'inscription du produit des sinistres versé par les assurances. Toujours en matière de voirie, 220 k€ étaient prévus au BP pour la réalisation de travaux dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée sur la commune d'Ars-sur-Moselle, suite à l'annulation de cette opération, le BS supprime ces crédits en dépenses et en recettes. Enfin, 22 k€ sont ajoutés en complément des travaux de construction du parking de l'Amphithéâtre pour l'installation du matériel de péage.

En matière de développement et d'urbanisme durable, 30 k€ de dépenses nouvelles sont ajoutés pour la mise en place de gardiennage sur le Mont Saint-Quentin, et 70 k€ sont inscrits en complément de l'enveloppe définie au budget primitif pour la mise en sécurité du site suite au démarrage des travaux. Toujours en termes d'ajustement d'enveloppe existante, des crédits complémentaires sont inscrits à hauteur de 61 k€ pour les travaux du ruisseau Saint-Pierre suite à leur avancement, 25 k€ sont ajoutés pour réaliser des diagnostics complémentaires sur la caserne de

Ranconval et 21 k€ pour régler la cotisation au SCOTAM suite à l'augmentation du montant par habitant. Suite à la perception de 22 k€ de certificats d'économies d'énergie de l'UEM, la même somme est inscrite en dépense pour procéder à des investissements de même nature sur les bâtiments métropolitains. Enfin, compte tenu du résultat déficitaire à fin 2019 du budget annexe Archéologie Préventive, il est nécessaire d'ajuster la subvention versée par le budget principal (+ 335 k€).

Dans le domaine de l'attractivité et de l'animation du territoire, 20 k€ sont inscrits en nouvelle dépense pour l'attribution de subventions, dans le cadre du festival Constellations 2020 et dont l'objectif est de réunir les acteurs du domaine de l'immersion (réalité virtuelle, créations numériques etc) afin de partager des expériences et d'échanger sur les pratiques. Par ailleurs, 496 k€ sont ajoutés en dépenses. Cette somme correspond à la refacturation des charges afférentes à l'utilisation du Centre de Congrès pour 2019 et une partie de l'année 2020. En effet, conformément aux engagements contractuels prévus dans la délégation de service public, Metz Métropole règle les charges et les refacture au délégataire (GL Events). La recette correspondante s'élève à 623 k€, la différence concernant la refacturation des charges 2018.

Enfin, en matière de ressources et de moyens, le BS comprend 50 k€ pour compléter le budget communication afin d'accompagner l'évolution de la téléphonie au Centre Technique Métropolitain. 51 k€ sont ajoutés en complément de crédits pour le remboursement à la Ville de Metz de l'entretien des locaux situés rues Dreyfus Dupont et Teilhard de Chardin. Enfin, au vu de l'évolution des dépenses liées à la masse salariale et du retard pris dans les recrutements prévus en 2020 en raison du contexte, 400 k€ peuvent être dégagés.

**Au titre des recettes**, les ajustements concernent tout d'abord la fiscalité et les dotations, suite à leur notification. Ainsi, la dotation globale de fonctionnement est diminuée de 191 k€, dont 358 k€ en moins sur la dotation de compensation et 167 k€ en plus sur la dotation intercommunalité, portant le total à 25 129 649 €.

Le solde des ajustements de fiscalité est de + 515 k€ suite à la notification des bases prévisionnelles, la marge concernant principalement la fiscalité ménage (taxe d'habitation et taxes foncières) ainsi que la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM).

Enfin, le BS prend en compte l'inscription d'une subvention non comptabilisée au BP pour les toitures de l'Opéra-Théâtre (675 k€).

Par ailleurs, **le BS inclut des régularisations diverses**. Il s'agit principalement de régulariser les opérations de travaux liées à la ZAC de l'Amphithéâtre entre la Métropole et la SAREMM, et particulièrement les travaux liés au Mettis. En effet, pour des raisons d'efficacité opérationnelle, la Métropole avait réalisé en direct ces travaux et en a supporté l'intégralité de la charge. Il s'agit dans un premier temps de refacturer ces dépenses à la SAREMM afin de les intégrer dans le bilan de la zone. Dans un second temps, ces équipements publics sont refacturés par la SAREMM à la Métropole, en distinguant ce qui relève du budget principal et du budget annexe Transports Publics. Sur le budget principal, la refacturation de la SAREMM à la Métropole des travaux liés au passage de l'Amphithéâtre s'élève à 1 434 k€.

En opération d'ordre, 250 k€ sont inscrits en dépense et en recette afin d'intégrer dans l'inventaire une opération ancienne liée à des travaux de voirie sur le square Mangin à Metz concernant les transports, passés à l'époque sur le budget principal.

428 k€ concernent une opération de régularisation d'imputation pour les maîtrises d'ouvrage déléguées en matière de travaux de voirie sur trois communes, neutre budgétairement puisque la même somme se retrouve en recette.

Enfin, 1 553 k€ sont inscrits, en dépense et en recette, pour procéder au remboursement anticipé d'un emprunt souscrit pour la construction du Centre de Congrès, dont le montant a été revu suite à la participation à l'opération du Département. La recette correspond au tirage du montant non encore mobilisé de l'emprunt, et la dépense au remboursement de ces fonds. Cette opération permet d'éviter les frais de dédit que la Métropole aurait dû assumer s'il elle n'avait tout simplement pas tiré l'emprunt.

### C. La prise en compte des conséquences de la crise sanitaire

La survenue de la crise sanitaire a conduit la Métropole à réagir et à adapter son budget à ce nouveau contexte.

En effet, la crise se traduit par d'importantes pertes de recettes, notamment sur le Budget Annexe Transports. Cet impact est très partiellement compensé par le décalage de certaines opérations.

Les impacts de la crise de la Covid-19 se ressentent de manière importante sur les recettes de la collectivité, notamment en matière de fiscalité. Ainsi Metz Métropole estime que les **pertes de recettes** qui seront subies sur le budget principal s'élèveront à 1 275 k€, qui s'ajouteront aux pertes bien plus significatives constatées sur le budget annexe Transports (-7,5 M€).

En raison du confinement et du report de taxe décidé par la Métropole pour soutenir les acteurs du tourisme le BS anticipe une baisse du produit de la Taxe Locale de Séjour de 400 k€. Concernant la fiscalité économique, si les effets de la crise seront principalement constatés au cours de l'année 2021 s'agissant de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, le BS intègre une prévision de diminution du produit de Cotisation Foncière des Entreprises de 327 600 € (sur un produit attendu de 22 281 k€ au BP 2020) au titre des défaillances d'entreprises. Le produit de cette taxe sera encore impacté en 2022 du fait de ses modalités de calcul, basées, pour une partie des contribuables, sur leur valeur ajoutée n-2.

Pour compenser en partie ces pertes de recettes importantes, l'Etat versera une dotation, d'un montant total estimé de 2 586 929 €, ventilés entre le budget principal et le budget annexe Transports Publics, proportionnellement aux pertes supportées par chacun d'eux. La part imputée au budget principal est de 759 444 €.

Les établissements culturels métropolitains subissent de plein fouet les effets de la crise. Concernant l'Opéra-Théâtre, le BS intègre une perte de 250 k€ sur les recettes de billetterie, qui correspond à la perte nette pendant la fermeture du site et à la prise en compte du maintien d'un siège vide entre différents groupes ou familles à compter du début de la saison 2020-2021. L'Opéra-Théâtre supporte

également 53 k€ de pertes concernant les spectacles de fin d'année des écoles et associations de danse s'y tenant habituellement ainsi que sur les productions louées annulées.

Le BS tient compte des pertes relatives à la billetterie du Musée, dues à la période de fermeture pendant le confinement, et à la gratuité définitive de l'entrée du Musée entérinée par délibération du Conseil Métropolitain du 07 septembre 2020 (-62 k€ sur 80 k€ de recettes prévues). La prévision relative aux ventes de produits de la boutique est re-évaluée à - 15 k€.

Au-delà des pertes de recettes subies, la Métropole a consenti à des pertes de recettes pour soutenir la reprise économique. Ainsi, le Centre Pompidou-Metz ayant accepté d'annuler les loyers commerciaux en cours, cette perte lui est compensée par la Métropole (20 k€). En outre l'exonération des droits d'inscription au conservatoire, votée en juin dernier et estimée à 100 k€, est financée par redéploiements de crédits. Enfin, le conseil métropolitain a décidé, par délibération du 12 juin 2020, d'alléger la charge de la redevance spéciale ordures ménagères pesant sur les entreprises du territoire au prorata de leur fermeture, correspondant à une perte de 147 k€ (sur un produit initialement attendu de 787 k€).

Metz Métropole a dû également faire face à **des dépenses supplémentaires**.

L'achat de matériel spécifique pour l'adaptation aux mesures sanitaires (masques, gel hydroalcoolique) à destination des usagers, des agents métropolitains et des communes est intégré dans le budget supplémentaire pour 1 059 600 €. Ce coût est à minorer de la refacturation de ces achats aux communes (233 k€) et de la subvention octroyée par l'Etat pour l'acquisition de ces équipements (222 k€).

137 k€ sont ajoutés afin de procéder au remboursement des billets de l'Opéra-Théâtre suite à l'annulation des représentations programmées au printemps 2020.

Le déménagement du siège de la Métropole étant initialement prévu pour le courant de l'été 2020, et les travaux de finalisation de la Maison de la Métropole ayant pris du retard en raison du confinement, des crédits sont inscrits afin de prolonger les baux de location et de régler les charges locatives des locaux de Harmony Park, de l'Europalace et du World Trade Center jusqu'à la fin de l'année 2020 (292 k€).

Le développement du télétravail au cours de la période de confinement a nécessité le déploiement de moyens adéquats afin d'assurer la continuité des services de la Métropole. Afin de poursuivre ces aménagements, 48 k€ sont inscrits pour la mise en place de matériel de visio-conférence.

Enfin, des crédits sont ajoutés pour la location d'espaces rendue indispensable pour la tenue des Conseils Métropolitains dans le respect des normes de distanciation sociale (53 k€).

Le contexte sanitaire a perturbé la bonne exécution des prévisions budgétaires 2020, ainsi ce sont 764 k€ de **dépenses inscrites au budget primitif qui seront décalées** sur l'exercice suivant, voire annulées. Il s'agit principalement de travaux sur les bâtiments métropolitains (510 k€), notamment les travaux d'électricité de l'Opéra-Théâtre, l'aménagement du Centre Technique Métropolitain et des travaux d'aménagement au Musée. Les études prévues sur la caserne Roques (100 k€ et 18 k€ de subvention) et l'étude Village des matériaux sur la zone du Parc du Technopôle (25 k€) sont reportées, et 60 k€ d'achat de matériel pour le Centre Pompidou-Metz seront finalement réalisés plutôt en 2021.

Afin de soutenir le tissu économique du territoire et d'accompagner les acteurs dans cette période, la Métropole a décidé la mise en place de différentes **mesures de soutien**, pour 1027 k€. Ainsi, elle participe au Fonds Résistance, mis en place par la Région Grand Est. Ce dispositif, en partenariat avec la Banque des Territoires, a pour objectif de préserver la trésorerie des acteurs économiques (entreprises, associations) par le biais de l'attribution d'avances remboursables. La contribution de la Métropole s'élève à 451 800 €.

Par ailleurs, afin de soutenir les commerçants du secteur, mais également dans un souci de développement durable, de préservation de la qualité de l'air et de développement des modes de transport doux, la Métropole s'est engagée dans un dispositif de soutien à l'acquisition de vélos à assistance électrique, cargos et pliants. Ainsi, pour tout achat de ce matériel, neuf ou d'occasion, auprès d'un revendeur local agréé, la collectivité octroie une aide de 30 % du prix du vélo, plafonnée à 300 €. L'inscription budgétaire correspondante s'élève à 300 k€. En sus de ces inscriptions nouvelles, des redéploiements de crédits à hauteur de 20 k€ sont mobilisés pour financer la plateforme numérique d'échange entre entreprises.

La Métropole a attribué des subventions exceptionnelles à certains de ses partenaires (GL Events pour la FIM, Agrimax, Urbest et Bliiida) afin de compenser la forte baisse d'activité due au confinement (179 k€).

De plus, 60 k€ sont mobilisés pour le financement des campagnes de promotion de la destination Metz.

Enfin, en matière de stationnement, la gratuité du parking Coislin a été octroyée aux personnels de santé (36 k€).

A ces mesures directement mises en œuvre par la métropole, s'ajoutent les efforts consentis par les délégataires, notamment la suspension des prélèvements des abonnements aux transports en commun (avril et mai).

Ces dépenses sont la traduction de la réactivité de la Métropole face aux difficultés engendrées par la crise sanitaire. Aujourd'hui, Metz Métropole souhaite participer pleinement à la reprise économique de son territoire en injectant, au titre du seul budget principal, 5,2 millions d'euros orientés vers le développement durable et la solidarité.

#### **D. Le plan de redémarrage**

Le plan de redémarrage métropolitain accompagne et complète le plan de relance national au cours de ses premiers mois de mise en œuvre. Sans engager des sommes en commune mesure avec la centaine de milliards mobilisés par l'Etat, la Métropole doit exercer un effet de levier sur son territoire pour permettre aux acteurs privés de reprendre confiance et de bénéficier au mieux des mesures annoncées par le gouvernement.

##### **Volet transition écologique**

L'Etat va proposer des aides financières massives pour la **rénovation thermique des bâtiments**. Pour pouvoir en profiter, il est nécessaire au propriétaire de savoir se repérer dans le maquis des aides

publiques. C'est pourquoi la métropole va apporter un soutien exceptionnel pour l'année 2020 à l'ALEC du pays messin, association en charge de conseiller les particuliers sur leurs travaux de rénovation énergétique, sur leur plan de financement et sur le suivi de leur consommation, en passant sa subvention à 100 000 € (+ 80 000 €). Par ailleurs, la Métropole lancera un plan de communication à hauteur de 40 000 € pour permettre aux particuliers de mieux connaître les dispositifs d'aide à la rénovation ainsi que le rôle de l'ALEC.

La Métropole va également apporter 2 millions d'euros au capital de l'OPH Metz Métropole afin de lui permettre d'accélérer le programme de rénovation énergétique de son parc social (13 000 logements dont 1 200 vacants), en particulier dans les quartiers Politique de la Ville où les charges représentent une part importante dans le budget des ménages.

En ce qui concerne ses propres bâtiments, la Métropole va accélérer ses programmes de rénovation énergétique, en particulier au Musée de la Cour d'Or (30 000 €). Des projets de rénovation et de mise aux normes plus importants pourront être envisagés au cours des prochaines années. Par ailleurs, la Métropole va implanter un centre de gestion de la voirie au Sud du territoire, dans des bâtiments existants de Frescaty. Leur bonne isolation thermique sera assurée (350 000 €).

Le plan de redémarrage prévoit également **le développement des transports en commun, en particulier à énergie propre**. La Métropole, depuis la construction du METTIS, s'est engagée résolument dans cette voie. Il est proposé d'accroître les actions en faveur des modes de transports propres et pour le développement de METTIS. Ces projets de grande ampleur seront mis en œuvre rapidement. Dès à présent, **l'ensemble du parc des navettes de centre-ville, dont la gratuité a été décidée jusqu'à la fin de l'année pour soutenir les commerçants, sera électrique**, avec l'achat d'un nouveau bus électrique pour remplacer le bus diesel qui circule actuellement (250 000 euros).

**Le Met va compléter son offre de vélos à assistance électrique en location**, pour un montant total de 100 000€.

**Un nouveau parking de co-voiturage** sera construit à Fey, pour un montant de 400 000 €, afin d'encourager ce mode de transport et ainsi de faciliter la circulation sur les voies permettant l'arrivée vers la Métropole par le Sud.

**Une accélération de l'aménagement des pistes cyclables sera enclenchée**, à la fois sur Metz (rue du Pont des morts), mais aussi entre Marly et Coin-sur-Seille ainsi que route de Jouy à Moulin, pour un montant de 500 000 €. En parallèle, l'expérimentation de pistes provisoires se poursuit, afin de réaliser un bilan global en fin d'année et de décider de leur pérennisation ou non.

La Métropole va accélérer **la montée en puissance de son plan de mise en place de bornes de recharge électrique** en renforçant son engagement financier, en parallèle du plan annoncé par l'Etat, à hauteur dès à présent de 150 000 €.

Par ailleurs, de manière générale, **la Métropole renouvellera désormais son parc automobile en privilégiant les véhicules hybrides et électriques** (100 000 €).

Un espace d'accueil des vélos va être créé au conservatoire pour encourager les élèves à utiliser ce moyen de transport (25 000 €).

**La Métropole remplacera les lampes des luminaires dans les zones d'aménagement économique par les lampes LED.** Cet investissement de 465 000 € permettra de réduire significativement la consommation d'énergie sur l'espace public.

Une mise en sécurité des ouvrages militaires du Mont Saint-Quentin, acquis par la Métropole en 2017, est en cours actuellement. Des actions de restauration des pelouses calcaires et d'entretien de ces milieux remarquables ont été menées. Elles vont être renforcées et étendues dès les prochains mois. Par ailleurs **la valorisation du Mont Saint Quentin va être accélérée** avec l'aménagement touristique des sentiers et des espaces de regroupement, pour un montant additionnel de 300 000 €. Ce poumon vert de la métropole fera l'objet d'un programme de mise en valeur ambitieux tout au long du mandat, qui trouve ainsi une première accélération.

### **Volet Compétitivité et attractivité**

**La Métropole a engagé depuis le début de la crise du COVID près de 3 M€ de mesures en soutien à l'économie et aux consommateurs:** participation au fonds régional de soutien financier aux entreprises en difficulté, gratuité de certains services publics, prime à l'achat de vélos électriques, suspension du paiement des transports en commun pour les abonnés, exonérations de redevance, baisse des frais d'inscription au conservatoire, reports et exonérations de loyers (Frescaty, Pompidou, Blida...), campagnes de communication pour promouvoir le territoire et ses commerces, soutien à ses fournisseurs et entreprises partenaires pour les aider à faire face aux surcoûts liés à la crise, création des pistes cyclables provisoires, subventions exceptionnelles pour garantir la tenue des grandes manifestations que sont la Foire Internationale de Metz et les salons Agrimax et Urbest, baisse des prix des parkings de centre-ville pour soutenir les soldes d'été (1<sup>er</sup> dimanche des soldes)...

Le dialogue avec le monde économique et les acteurs du commerce local continue dans cette période cruciale de la reprise, qui constitue un risque fort pour nombre de nos entreprises. Afin de les accompagner dans leur prise en main des outils digitaux et des opportunités du numérique, **la Métropole, en lien avec la Fédération des commerçants, développe un site vitrine pour mettre en avant les commerçants et artisans du territoire. Il permettra également à ceux qui le souhaitent de vendre leurs produits par internet, en complément de leur implantation physique, sous un label spécifiquement messin (200 000 € y compris cette partie logistique).**

Pour améliorer la mobilité dans un territoire dont l'activité économique est fortement liée aux transports de personnes et à l'activité logistique, **la rénovation des routes sera accélérée avec un abondement de 1 Million d'euros. La rénovation de trois ouvrages d'art sera engagée: pont Henri Dunant, pont des Roches, pont Victor Demange, pour un total de 250 000 €.**

Enfin, la Métropole va s'engager fortement, au cours des prochaines années, aux côtés des acteurs de la vie étudiante afin de faire de Metz une ville universitaire toujours plus attractive. Dès à présent, **elle participera à hauteur de 1 M€ à la rénovation et le développement par le CROUS des résidences étudiantes du campus du Saulcy.**

## **Volet Cohésion**

La crise a plongé de nombreux ménages dans des difficultés financières qui mettent en danger leur capacité à payer leur loyer et charges locatives et renforcent leur précarité. La Métropole assume depuis le début de l'année 2020 une compétence d'aide aux personnes rencontrant des problèmes pour payer les dépenses liées à leur logement, par l'intermédiaire d'un **fonds de solidarité logement** qu'elle gère et finance avec ses partenaires. Ce dispositif est réservé aux ménages dont les ressources sont inférieures à 2/3 du SMIC. **Cette enveloppe va être ré-abondée de 200 000 € pour faire face à la hausse des demandes liée à la crise.**

**L'accessibilité dans les transports en commun va être renforcée**, avec un plan ambitieux et rapide de mise aux normes des 45 principaux arrêts de bus non conformes, à hauteur de 1 M€.

## Le budget annexe Transports Publics

| DEPENSES   |                    | RECETTES   |                    |
|--|--------------------|--|--------------------|
| Reports de 2019 sur 2020                           | + 3 949 748        | Reports de 2019 sur 2020                           | + 3 949 748        |
| <i>restes à réaliser</i>                           | + 398 423          | <i>restes à réaliser</i>                           | + 0                |
| <i>résultat d'invest 2019 reporté</i>              | + 3 551 325        | <i>affectation du résultat</i>                     | + 3 949 748        |
|  |                    | Résultat reporté                                   | + 4 681 934        |
| Ajustements de mi-exercice                         | + 2 692 000        | Ajustements de mi-exercice                         | + 5 111 533        |
| <i>Régularisation écritures Saremm / ZAC Amphi</i> | + 2 692 000        | <i>Régularisation écritures Saremm / ZAC Amphi</i> | + 4 637 402        |
|  |                    | <i>Autres ajustements</i>                          | + 474 131          |
| Adaptation à la crise                              | + 2 000            | Adaptation à la crise                              | - 5 635 934        |
| <i>Autres dépenses</i>                             | + 2 000            | <i>Versement Mobilité</i>                          | - 3 300 000        |
|  |                    | <i>Billetterie</i>                                 | - 4 200 000        |
|  |                    | <i>dotation de compensation Covid</i>              | + 1 864 066        |
| <b>Plan de soutien</b>                             | <b>+ 1 463 533</b> |  |                    |
| <b>total</b>                                       | <b>+ 8 107 281</b> | <b>total</b>                                       | <b>+ 8 107 281</b> |

Le budget supplémentaire intègre tout d'abord les restes à réaliser, en dépenses uniquement à hauteur de 398 k€. Le besoin de financement de la section d'investissement (3 551 k€) est couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement (3 950 k€). Le solde de l'excédent de fonctionnement, 4 682 k€, ne pourra pas être dédié à l'annulation de l'emprunt inscrit au budget primitif, comme envisagé avant la crise, mais permettra de couvrir une partie des importantes pertes de recettes constatées.

En effet, le budget supplémentaire intègre des pertes à hauteur de 8,8 M€, dont 4,2 M€ concernent les recettes de billetterie et 3,3 M€ le produit du Versement Mobilité. La part de la compensation de l'Etat pour pertes de recettes est estimée à 1,9 M€ et inscrite à même hauteur au budget annexe.

Le BS prend en compte les opérations de régularisation des travaux sur la ZAC de l'Amphithéâtre, comme expliqué précédemment (cf I.B). Ainsi, 4 637 k€ sont inscrits en recettes (refacturation des travaux à la SAREMM) et 2 692 k€ en dépenses (remboursement à la SAREMM des équipements publics liés au Mettis).

D'autres écritures correspondent à l'inscription de nouvelles recettes : une subvention pour l'optimisation des lignes structurantes (250 k€) et une liée à l'intermodalité (209 k€).

Enfin, il est également proposé au titre du budget annexe transport l'inscription d'une enveloppe de près d'1,5 M€ qui vient abonder le plan de redémarrage inscrit à hauteur de 5,2 M€ sur le budget principal. En cohérence avec les priorités du plan de relance national, ce plan permettra d'accélérer le renouvellement du parc de véhicules électriques, d'encourager la pratique du vélo et de renforcer l'accessibilité des transports en commun.

## **Le budget annexe Archéologie Préventive**

La modification principale apportée par le BS sur ce budget annexe est l'intégration du déficit 2019, qui s'élève à 770 859,92 €, dont 577 k€ en investissement et 193 k€ en fonctionnement.

Les réserves dégagées lors du budget primitif ne permettent d'absorber qu'une partie de ce résultat (402 k€) nécessitant ainsi l'augmentation de la subvention prévisionnelle du budget principal. En outre, le BS intègre 16 k€ de dépenses nouvelles pour l'achat de matériel dans le cadre du contexte sanitaire (masques et gel), l'achat d'équipements de protection individuelle pour les agents se rendant sur les chantiers et pour assurer l'entretien des locaux suite à un changement de marché d'un montant supérieur au précédent. En parallèle, 50 k€ sont libérés suite au décalage de travaux à réaliser sur le bâtiment.

Pour équilibrer ces différentes modifications, la prévision afférente à la subvention versée par le budget principal est portée à 1 265 k€, soit une hausse de 335 k€.

## **Le budget annexe Zones en Régie**

Le BS reprend le résultat 2019 excédentaire (6 508 k€), dont – 2 952 k€ en section d'investissement et 9 460 k€ en section de fonctionnement. La reprise de cet excédent permet de supprimer l'emprunt d'équilibre qui avait été inscrit lors du budget primitif (- 6 133 k€).

Par ailleurs, la crise sanitaire a généré des retards sur les travaux prévus en 2020, ce qui aura également des conséquences sur les subventions inscrites au BP. Ainsi, le budget supplémentaire intègre un glissement de dépenses de -1 794 k€ et de recettes de -2 168 k€. Ces décalages concernent principalement le Plateau de Frescaty.

## **Le budget annexe Eau Potable**

Le BS intègre les restes à réaliser, qui s'élèvent à 27 k€ en dépenses.

L'unique dépense nouvelle inscrite au budget supplémentaire concerne le provisionnement d'une dépense de 20 k€ dans le cadre des négociations sur la convention de prestations de services conclue entre la Régie de l'Eau et la Métropole.

L'excédent 2019 s'élève à 147 k€, dont 137 k€ en fonctionnement et 9,8 k€ en investissement. Afin de financer les restes à réaliser, 17 k€ sont affectés en section d'investissement et 120 k€ sont repris en fonctionnement.

## **Le budget annexe Déchetteries**

Il consiste exclusivement en l'intégration de l'excédent 2019, via la reprise de 1 497 k€ en fonctionnement et 46 k€ en investissement.